

DEC n° 110 /2023

DECISION

Objet : signature d'un contrat d'engagement avec l'association HEMPIRE SCENE LOGIC pour la cession de droit de représentation du spectacle « Niko et la lettre au Père Noël », création de Nicolas BERNARD

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de l'association Hempire Scene Logic
- Le Maire soussigné,

DECIDE:

ARTICLE 1 : est signé avec HEMPIRE SCENE LOGIC
un contrat d'engagement pour la cession de droit de représentation en vue de la réalisation du spectacle
« Niko et la lettre au Père Noël », aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire :

Association HEMPIRE SCENE LOGIC, représentée par François MARZYNSKI – 15 Rue de l'égalité – 59700
Marcq-en-Barœul

N° de Siret : 451 999 718 000 47 NAF : 90.01Z

Date, horaire et lieux de la prestation :

le Mercredi 27 décembre à 15h (Durée 40 minutes) à la médiathèque – 60, place du Général de Gaulle – 59470
Wormhout

Coût de la prestation :

- Montant de la prestation HT : 740 €.
- TAV 5.5 % : 40,70 €
- **Total TTC : 780.70 € (Sept-cent-quatre-vingts euros et soixante-dix centimes)**

Cette somme correspond au cachet et aux frais de déplacements.

L'organisateur prendra en charge le repas et les boissons pour une personne.

ARTICLE 2 : la présente décision sera portée au registre des délibérations de la commune

A Wormhout le 28/09/ 2023

Le Maire,



David CALCOEN

Pour le Maire

l' Adjoint délégué

Florence DEHOODT

Acte rendu exécutoire par

Dépôt en sous-Préfecture le : 29/09/2023

Publication ou notification le : 29/09/2023

Le Maire,

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHOODT

David CALCOEN